

PROGRAMME DE FORMATION

DAF-RAF : la fiscalité des opérations d'aménagement

(référence F34-1)

Objectifs

- Sécuriser ses opérations au regard des règles fiscales
- Connaître les conséquences fiscales de l'opération d'aménagement

Public

DAF-RAF, comptables

Prérequis

Connaitre l'environnement financier des Epl, les principes de base de la TVA et de la fiscalité d'entreprise

Méthodes et support

Exposés théoriques illustrés d'exemples et de cas pratiques. Un support de cours sera remis à chaque participant.

Durée

1,00 jour(s)
7:00 heures

Informations complémentaires

Intervenant : Consultante fiscaliste SCET

Pour tout renseignement complémentaire : formation@scet.fr

Contenu

- TVA et droits d'enregistrement sur les opérations immobilières
 - Acquisitions de terrains à bâtir ou non, d'immeubles bâtis
 - TVA sur prix total /sur marge
 - Droits d'enregistrement
 - Cessions foncières
- TVA applicable sur les opérations immobilières
 - Cession immobilière gratuite
 - Coefficient de déduction et récupération de la TVA : les remises gratuites ou à l'euro symbolique de parcelles, cessions AFL
 - La livraison à soi-même (LASM) ?
 - Sectorisation : obligation ou optimisation ?
 - Subventions, participations : conditions de taxation
 - Participations financières au coût des équipements publics /des ouvrages : TVA, FCTVA
- Impôt sur les sociétés, taxe sur les salaires, CET, taxe d'aménagement,TFPB